

PREFET DES COTES-D'ARMOR

Direction départementale
des territoires et de la mer

Saint-Brieuc, le **13 JUIN 2018**

Délégation à la mer et au
littoral

Service aménagement
mer et littoral

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

REVISION DE L'ARRETE PORTANT SCHÉMA DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS DE CULTURES MARINES DES CÔTES-D'ARMOR

Le schéma des structures des exploitations de cultures marines est un document d'aménagement et de gestion arrêté par le préfet sur proposition du Comité régional de la conchyliculture, qui a pour objectif de définir au niveau du département des Côtes-d'Armor une politique raisonnée et durable de l'espace affecté aux cultures marines en vue d'encadrer cette activité économique.

La révision du schéma des structures des cultures marines des Côtes-d'Armor est soumise par le code de l'environnement à une évaluation environnementale et à une évaluation des incidences Natura 2000.

Le projet a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale en date du 8 juin 2017.

Dans le cadre de sa révision et conformément aux articles L.123-19 et R.123-46-1 du code de l'environnement, le projet de schéma fait l'objet de la procédure de participation du public par la mise à disposition du public de l'ensemble des pièces concernant le dossier :

- le projet d'arrêté portant schéma des structures et ses annexes ;
- le rapport d'évaluation environnementale et d'évaluation des incidences Natura 2000 ;
- le résumé non technique de ce rapport environnemental ;
- l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) ;
- la note complémentaire relative aux indicateurs de suivi des mesures de gestion adoptées ;
- une note explicative pour la participation du public (nature et portée du schéma, procédure de révision, principales évolutions proposées par rapport au schéma adopté en 2012, et éléments d'aide à la lecture du dossier).

.../...

1/ Autorités compétentes :

Le schéma sera approuvé par arrêté du préfet des Côtes-d'Armor à l'issue de la procédure de révision.

Préfecture des Côtes-d'Armor

1 place du Général-de-Gaulle

B.P 2370

22023 SAINT-BRIEUC cedex 1

Ouverture au public du lundi au vendredi de **8 h 30 à 11 h 30**

Téléphone (standard) : 02 96 62 44 22

Courriel : prefecture@cotes-darmor.gouv.fr

Toutes les questions et demandes de renseignements relatives au projet d'arrêté sus-mentionné peuvent être formulées auprès de la direction départementale des territoires et de la mer – Délégation à la mer et au littoral (DDTM/DML) des Côtes-d'Armor.

DDTM/DML des Côtes-d'Armor

Unité cultures marines

2 rue du Docteur-Monjarret

22500 PAIMPOL

Tél. : 02 96 55 35 16

2/ Modalités de consultation du dossier :

Toutes les pièces du dossier seront consultables du **2 juillet 2018 au 6 août 2018 inclus** :

1) sur le site internet des services de l'Etat des Côtes-d'Armor, à l'adresse suivante :

<http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Publications/Consultations-publiques-Environnement/Consultations-en-cours/Schema-des-structures>

2) Sur rendez-vous, dans les locaux de la DDTM/DML des Côtes-d'Armor :

à SAINT-BRIEUC :

DDTM/DML des Côtes-d'Armor

Service aménagement mer et littoral

5 rue Jules-Vallès

22000 SAINT-BRIEUC

Tél. : 02 96 75 66 22

auprès de Mme Laurence LE GALL

à PAIMPOL :
DDTM/DML des Côtes-d'Armor
Unité cultures marines
2 rue du Docteur Montjarret
22500 PAIMPOL
Tél. : 02 96 55 35 16

Les observations pourront être recueillies :

- 1) sur le site internet des services de l'État des Côtes-d'Armor
- 2) sur les sites de consultation, dans les locaux de la DDTM/DML mentionnés ci-dessus
- 3) par courrier, à l'adresse suivante :

DDTM/DML des Côtes-d'Armor
Unité Cultures Marines
2 rue du Docteur Montjarret
22500 PAIMPOL

- 4) par courriel, à l'adresse suivante : ddtm-dml-samel-ucm@cotes-darmor.gouv.fr

Participation du public dans le cadre de la révision du schéma des structures
des exploitations de cultures marines des Côtes-d'Armor

Liste des communes littorales du département des Côtes-d'Armor

BINIC-ETABLES SUR MER
ILE DE BREHAT
CREHEN
ERQUY
FREHEL
HILLION
KERBORS
LANCIEUX
LANGROLAY-SUR-RANCE
LANGUEUX
LANMODEZ
LANNION
LEZARDRIEUX
LOUANNEC
MATIGNON
MORIEUX
PAIMPOL
PENVENAN
PERROS-GUIREC
PLANGUENOAL
PLEBOULLE
PLENEUF-VAL-ANDRE
PLERIN
PLESTIN LES GREVES
PLEUBIAN
PLEUDANIEL
PLEUDIHEN-SUR-RANCE
PLEUMEUR-BODOU
PLEVENON
PLOUBALAY

PLOUBAZLANEC
PLOUEC-DU-TRIEUX
PLOUER-SUR-RANCE
PLOUEZEC
PLOUGRESCANT
PLOUGUIEL
PLOUHA
PLOULEC'H
PLOUMILLIAU
PLOURIVO
PLURIEN
PORDIC
SAINT-BRIEUC
SAINT-CAST-LE-GUILDON
SAINT-JACUT-DE-LA-MER
SAINT-MICHEL-EN-GREVE
SAINT-QUAY-PERROS
SAINT-QUAY-PORTRIEUX
TREBEURDEN
TREDARZEC
TREDREZ-LOCQUEMEAU
TREDUDER
TREGASTEL
TREGON
TREGUIER
TRELEVERN
TREVENEUC
TREVOU-TRÉGUIGNEC
YFFINIAC